

PROJET DE SERVICE

2024-2027



Récapitulatif des axes et actions retenus

Le projet de Service décrit les enjeux, les orientations et les priorités du Service pour les années à venir.

Six axes prioritaires ont été retenus par la CMT et validés par le Conseil d'Administration le 30 janvier 2024 pour la période 2024-2027.



RENFORCEMENT DE LA PROXIMITÉ AVEC LES ADHÉRENTS VIA LES ACTIONS DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Action : Préserver la relation partenariale avec l'adhérent

Action : Agir en prévention primaire au plus près des adhérents



SANTÉ AU TRAVAIL DES INTÉRIMAIRES

Action : Optimiser la prise en charge des intérimaires et les conseils en prévention délivrés



PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Action : Accompagner les adhérents dans la prévention de la désinsertion professionnelle



CAPITAL SANTÉ

Action : Prévenir le risque cardio vasculaire

Action : Développer des actions pour le secteur d'activité entretien des locaux



RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Action : Poursuivre et développer les actions sur le champ des RPS

Action : Agir contre le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes



SUIVI INDIVIDUEL DES SALARIÉS ET TRAÇABILITÉ DES EXPOSITIONS

Action : Mobiliser et accompagner le dirigeant sur sa santé

Action : Assurer le suivi individuel en période de pénurie de temps médical

Action : Repérage et traçabilité des expositions aux cytotoxiques et au radon

6 AXES

11 ACTIONS
PRIORITAIRES

Ces axes s'inscrivent dans la priorité générale du Service qui est de conseiller, d'aider et d'accompagner les **très petites et petites entreprises (TPE)** adhérentes et leurs salariés.

Bien que prioritaires, ces axes **ne sont pas exclusifs** ; une liberté est donnée aux équipes quant à la mise en place d'orientations ou d'actions qui répondraient à un besoin précis et plus ponctuel.